



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# AVIS D'IMPÔT 2019

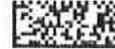
## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP TARBES  
1 BD MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 9



2065-027803-0002



eco'pli 86 POITIERS PIC 29.10.19 CI 0202  
MME DEBROUCKER DANIELLE  
11 RUE DES TILLEULS  
65350 DOURS

2065-027803-1-1-00-027803

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 19 29 675 933 430  
Référence de l'avis : 19 65 4060374 86  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0005323 12  
RUM\* FR46ZZZ005002M365000532312  
Numéro de propriétaire : 156 D00095V  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBKFGB  
MME DEBROUCKER DANIELLE IRENE S

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 05/09/2019  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019  
\* Référence Unique de Mandat

### Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 212,00 €**

#### Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 940,00 €  
Acomptes mensuels versés 728,00 €

Compte à débiter :  
FR76 3000 4007 5200 0001 2348 514  
DANIELLE DEBROUCKER  
BNPPARB TARBES

#### Prochaines échéances 2019

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	91,00 €
15 OCTOBRE 2019	91,00 €
15 NOVEMBRE 2019	30,00 €

### AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	94,00 €	15 JUIN 2020	94,00 €
17 FEVRIER 2020	94,00 €	15 JUILLET 2020	94,00 €
16 MARS 2020	94,00 €	17 AOUT 2020	94,00 €
15 AVRIL 2020	94,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	94,00 €
15 MAI 2020	94,00 €	15 OCTOBRE 2020	94,00 €

## Vos démarches

⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

⇒ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

● Sur le paiement de votre impôt :

SIP TARBES  
 1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9  
 Tél : 05 62 44 40 50

● Sur le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN  
 65023 TARBES CEDEX 09  
 Tél : 05 62 44 40 59

\* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 156 DOURS

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		9,73 %	%	5,20 %	24,69 %	0,205 %	14,16 %	0,054 %	
Taux 2019		9,73 %	%	5,06 %	24,69 %	0,196 %	14,48 %	0,0652 %	
Adresse		11 RUE DES TILLEULS							
Base ①		1657		1657	1657	1657	1657	1657	
Cotisation		161		84	409	3	240	1	898
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018		158		84	400	3	230	1	
Cotisations 2019		161		84	409	3	240	1	898
Variation		+1,90 %	%	0 %	+2,25 %	0 %	+4,35 %	0 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018		31,61 %	%	30,32 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	0,252 %	
Taux 2019		31,61 %	%	28,92 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	0,304 %	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles		2		2			2	2	
Cotisations 2018		1		1			1		
Cotisations 2019		1		1			1	0	3
Variation		0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			39
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>940</b>